

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE

2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit janvier à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mmes Sylvie ASSELIN, Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mmes Catherine COQUELIN, Isabelle DEGUETTE, M. Manoël DUDOUIT, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECUIR, MM. Yann LECUYER, Franck LEGIGAN, Sébastien LEMONNIER, Sébastien LEMONNIER, Mme Martine LEPAGE, MM. Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH, Mmes Aurélie VERGIN, Laëtitia VIVIER

Excusés : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, M. Pierrick DELACOTTE, M. Serge LEMONNIER, M. Gilles MALICOT, Mme Pierrette POUSSSET, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LECUIR

Absents :

Secrétaire de séance : M. Cyril PANIEL

Date de convocation : 21 janvier 2021

Date d'affichage : 4 février 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 2

Votants : 25

Délib. n°2021-005 : Dénomination de voies et lieudits (Troisgots)

Il appartient au Conseil Municipal de déterminer, par délibération, le nom à donner aux voies publiques. Quant au numérotage des habitations, il constitue une mesure de police générale relevant de la compétence du Maire en application de l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La commune a lancé un important chantier de dénomination des voies et lieudits sur la commune historique de Troisgots, suivi de la mise en place d'une nouvelle numérotation des habitations desservies.

Cette démarche était indispensable pour plusieurs raisons :

- Faciliter les secours d'urgence (pompiers, SAMU)
- Faciliter l'accès aux soins et services à domicile (médecins, infirmières, ADMR...)
- Accélérer la distribution du courrier
- Faciliter la livraison des colis à domicile (localisation par GPS)
- Optimiser l'organisation et la collecte des ordures ménagères

Le numérotage des habitations sera exécuté par les services de la commune. Les plaques en tôle (lettrage blanc sur fond vert - dimensions 10 x 15 cm) seront fixées à un endroit visible de la voie publique (boîte aux lettres, poteau de barrière, au-dessus de la porte d'entrée). Par courrier, la commune en a informé les habitants en leur donnant la possibilité de choisir le positionnement de la plaque de rue.

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- **Approuver les nouvelles dénominations sur le territoire de Troisgots, comme suit (cf. plan annexé) :**
 - **Place Harry Hansen**
 - **Route de la Frangelière**
 - **La Fosse**
 - **La Pézerie**
 - **Le Jardin**
 - **Route du Mesnil-Guillaume**
 - **Route de la Chapelle**
 - **L'Epannerie**
 - **Route du Mesnil-Raoult**
 - **Le Bosq Russe**
 - **Le Grand Val de Vire**
 - **Route de la Mercerie**
 - **Lotissement Le Clos Poirier**
 - **La Henrière**
 - **Route du Moulin Hébert**
 - **Le Hamel**
 - **Route de Saint-Romphaire**
 - **Route du Val la Belle**
 - **L'Aunay**
 - **La Folinière**

- **Ces nouvelles dénominations se substituent à toutes les anciennes dénominations jusqu'alors en vigueur sur la commune historique ;**

- **Habiliter le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.**

Pour : 25

Contre :

Abstentions :

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN



Dénomination des voies et lieudits TROISGOTS

Délibération n°... du
28/01/2021

